

Perte intimité voisinage

Par k	orid,	le	06/1	2/20	23 å	à 1	3:48
-------	-------	----	------	------	-------------	-----	------

Bonjour et merci pour vos réponses...

Ma propriété est en contrebas d'une propriété voisine.

Lorsque le voisin passe la debrousailleuse, des cailloux sont projetés sur ma toiture m, dans ma cour ...

De plus j'ai une perte d intimité du fait de la vue plongeante de la propriété voisine sur ma cour.

Quels recours possibles svp?

Merci

Par youris, le 06/12/2023 à 13:57

bonjour,

vous devez informer votre voisin d'abord oralment, puis par LRAR si nécessaire, qu'il doit prendre des précautions lorsqu'il passe sa débroussailleuse.

dès l'instant ou vous êtes en contrebas, vous ne pouvez pas empêcherd'avoir une vue chez vous, vous pouvez peut-être planter une haie pour réduire cette vue.

salutations

Par brid, le 06/12/2023 à 15:22

Merci pour votre reponse